



# L'Isle-aux-Coudres

## PLAN DE ZONAGE et des zones de contraintes

Feuillet IV: Territoire municipal

### CODIFICATION DES ZONES

RES-200 — Numéro d'identification de la zone  
— Groupe d'usages dominants

- Agricole dynamique AD
- Agricole marginale AM
- Agricole viable AV
- Fleuve et conservation naturelle FLC
- Habitation RES
- Habitation (lot destructuré) AH
- Industrie et commerce lourd IND
- Mixité d'usages (Multifonctionnelle) MF
- Récréation REC
- Vilégiateure VIL
- Zones à planifier ZAP

### Légende

- Périmètre d'urbanisation
- Lots
- Limites de zone
- Zones d'érosion : Active
- Zones d'érosion : Semi-active
- Zones d'érosion : Stable
- Zones d'érosion : Artificielle
- Zones d'érosion : Interzone
- Zone inondable : 0-100 ans
- Zone inondable : 0-20 ans
- Zone inondable : 0-2 ans
- Zone agricole transposée au Cadastre du Québec

### Zones de contraintes relatives aux glissements de terrain

- E
- E-NA1
- E-NH
- E-NHd
- E-NR
- NA1
- NA1 talus
- NA2
- NA2 talus
- NS1
- NS1 talus
- NS2
- NS2 talus
- NH
- NH talus
- NHd
- NR
- NR talus
- NC
- NC talus

Amendements		
Règlement	Zone(s)	Entrée en vigueur

Ce plan fait partie intégrante du règlement no: 2022-15  
Entrée en vigueur le : 20 février 2024

Maire :

Directrice générale:

1:9 000

